

LEGENDE

Information surfacique

Crue très fréquente

Crue fréquente

Aléa fort en crue exceptionnelle

Aléa indéterminé en crue exceptionnelle

Aléa faible à moyen en crue exceptionnelle

Prescriptions ponctuelles

Arbre isolé à protéger (article L151-23 du code de l'urbanisme)

Bâtiment susceptible de changer de destination (article L151-11 du code de l'urbanisme)

Éléments du patrimoine bâti à préserver (article L151-19 du code de l'urbanisme)

Mare ou plan d'eau à préserver (article L151-23 du code de l'urbanisme)

Prescriptions linéaires

Chemin à préserver (article L151-38 du code de l'urbanisme)

Espace Boisé Classé à protéger (article L113-1 du code de l'urbanisme)

Espace Boisé Classé à créer (article L113-1 du code de l'urbanisme)

Élément paysager à préserver (article L151-23 du code de l'urbanisme)

Linéaire commercial à préserver (article L151-16 du code de l'urbanisme)

Prescriptions surfaciques

Élément paysager à préserver (article L151-23 du code de l'urbanisme)

Emplacement réservé

Espace Boisé Classé à préserver (article L113-1 du code de l'urbanisme)

Périmètre d'OAP sectorielle

Secteur de densification de la zone UB1 (article L151-26 du code de l'urbanisme)

Zone humide à préserver (article L151-23 du code de l'urbanisme)

Zonage

UA : Centre ancien

UB1 : Zone d'extension du centre-bourg / Assainissement collectif

UB1t : Secteur d'hébergement touristique

UB2 : Zone d'extension du centre-bourg / Assainissement non-collectif

UC : Secteur pavillonnaire en discontinuité du centre-bourg

UE : Zone d'équipement d'intérêt collectif et de services publics

UX1 : Secteur d'activités industrielles et artisanales

UX2 : Secteur d'activités situé sur une entrée de ville

AU1 : Zone à urbaniser à court terme, au fur et à mesure de la réalisation des équipements de la zone

AU2a : Zone à urbaniser à moyen terme, lors d'une opération d'aménagement d'ensemble

AU2b : Zone à urbaniser à long terme, lors d'une opération d'aménagement d'ensemble

A : Zone agricole

Ace : Secteur agricole constitutif de la trame verte et bleue

N : Zone naturelle

Nas : Secteur réservé à des activités sportives (STECAL)

Nce : Secteur naturel constitutif de la trame verte et bleue

NL : Zone de sports et de loisirs

Département de Haute-Garonne

Commune de LONGAGES

PLU

Plan Local d'Urbanisme

PLU arrêté
28 juillet 2026

DOCUMENT GRAPHIQUE - Zonage3.3

Le centre-bourgEchelle : 1/5000

etelier urbain

AREnvironnement

